

ANNEXE « B »

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Sweet c. Sa Majesté le Roi, dossier de la Cour fédérale no T-982-20

Recours collectif du gouvernement du Canada concernant l'atteinte à la vie privée

To: **KPMG**

**À l'attention de l'Administrateur du Recours Collectif Canada Atteinte
à la vie privée**

Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Télécopieur : **514-840-2390**

Courriel: exclusion.fuitereglementcanada@kpmg.ca

Ceci N'EST PAS un formulaire de réclamation

Ce formulaire doit être transmis par courrier affranchi, par courriel ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessus le ou avant le **20 février 2026** pour être valide.

- Les transmissions par courriel seront réputées reçues en fonction de l'horodatage.
- Les envois par la poste seront réputés reçus à la date du cachet de la poste. Si le cachet de la poste est illisible, tout Formulaire d'Exclusion reçu par courrier dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date limite d'Exclusion, le **20 février 2026**, sera accepté, sous réserve de vérification par l'Administrateur des Réclamations.
- Les envois par service de messagerie seront réputés reçus à la date à laquelle le colis a été remis au service de messagerie par le Membre du groupe. Si le marquage est illisible, tout Formulaire d'Exclusion reçu par service de messagerie dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date limite d'Exclusion, le **20 février 2026**, sera accepté, sous réserve de vérification par l'Administrateur des Réclamations.
- Les transmissions par télécopieur seront réputées reçues à la date de réception de la télécopie.

Remplir ce FORMULAIRE D'EXCLUSION signifie que vous vous n'aurez pas le droit de recevoir de prestation provenant d'un règlement ou d'un jugement dans recours collectif intitulé *Sweet c. Sa Majesté le Roi*, dossier de la Cour fédérale n° T-982-20.

Ce recours collectif concerne toutes les personnes dont les renseignements personnels ou financiers contenus dans leur Compte en ligne du gouvernement du Canada* ont été divulgués à un tiers sans autorisation entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2020, incluant les Personnes exclues.

« Compte en ligne du gouvernement du Canada » désigne :

- a. **un compte de l'Agence du revenu du Canada ;**
- b. **un compte Mon dossier Service Canada ; ou**
- c. **un autre compte en ligne du gouvernement du Canada, où l'on accède à ce compte au moyen du Service de justificatifs d'identité portant la marque du gouvernement du Canada (CléGC).**

« Personnes exclues » désigne toutes les personnes qui ont communiqué avec Murphy Battista LLP au sujet du recours collectif pour atteinte à la vie privée de l'ARC, sous le numéro de dossier de la Cour fédérale T-982-20, avant le 24 juin 2021.

Je ne veux pas participer au recours collectif intitulé *Sweet c. Sa Majesté le Roi* alléguant que le gouvernement du Canada avait des mesures de protection inadéquates pour protéger mes renseignements confidentiels.

Je comprends qu'en m'excluant du recours collectif, je confirme que ne souhaite pas participer au recours collectif et que je n'aurai pas le droit de bénéficier d'une réparation ordonnée par la Cour fédérale si la cause est gagnée ou d'un règlement auquel les parties pourraient convenir. Je confirme que si je m'exclue et désire demander réparation au moyen d'une action individuelle, je serai responsable de poursuivre moi-même tout recours et d'engager mon propre avocat.

DATE: _____

Nom en lettres majuscules _____ Signature _____

Date de naissance _____ Adresse _____

Ville, Province, Code postal _____

Courriel _____ Téléphone _____

KPMG doit recevoir votre Formulaire d'Exclusion complété pour le **20 février 2026** pour que votre exclusion soit valide.